

JOURNAL OFFICIEL



DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DES PARLEMENTAIRES

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

7^e Législature

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1985-1986

(53^e SEANCE)

COMPTE RENDU INTEGRAL

1^{re} séance du mercredi 6 novembre 1985

SOMMAIRE

PRÉSIDENCE DE M. JACQUES ROGER-MACHART

1. **Loi de finances pour 1986 (deuxième partie).** - Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 3961).

M. Nucci, ministre délégué auprès du ministre des relations extérieures, chargé de la coopération et du développement.

Relations extérieures
Coopération et développement
Affaires européennes

M. Alain Vivien, suppléant M. Josselin, rapporteur spécial de la commission des finances, pour les services diplomatiques et généraux.

Mme Neiertz, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères, pour les services diplomatiques et généraux.

M. Chauveau, rapporteur pour avis de la commission de la défense nationale, pour les relations extérieures.

M. Zeller, rapporteur spécial de la commission des finances, pour les affaires européennes.

Mme Nevoux, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères, pour les affaires européennes.

MM. Xavier Deniau, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères, pour les relations culturelles ; le ministre délégué.

M. Jean Proveux, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, pour les relations culturelles.

Renvoi de la suite de la discussion à la prochaine séance.

2. **Ordre du jour** (p. 3971).

COMPTE RENDU INTEGRAL

PRÉSIDENCE DE M. JACQUES ROGER-MACHART,

vice-président

La séance est ouverte à dix heures quarante-cinq.

M. le président. La séance est ouverte.

1

LOI DE FINANCES POUR 1986

(DEUXIEME PARTIE)

Suite de la discussion d'un projet de loi

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1986 (nos 2951, 2987).

M. Christian Nucci, ministre délégué auprès du ministre des relations extérieures, chargé de la coopération et du développement. Je demande la parole, monsieur le président.

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué auprès du ministre des relations extérieures, chargé de la coopération et du développement.

M. le ministre chargé de la coopération et du développement. M. Roland Dumas, ministre des relations extérieures, est retenu au conseil des ministres ; mais il devrait arriver d'une minute à l'autre. Pour ne pas retarder les travaux de l'Assemblée, et compte tenu de l'heure, je vous suggère, monsieur le président, de commencer la discussion en son absence.

M. le président. J'en suis tout à fait d'accord, d'autant plus que nous avons un certain retard à rattraper puisque, le débat de la nuit s'étant prolongé fort tard, nous avons repoussé l'heure de cette séance.

RELATIONS EXTERIEURES, COOPERATION ET DEVELOPPEMENT, AFFAIRES EUROPEENNES

M. le président. Nous abordons l'examen des crédits du ministère des relations extérieures, du ministère chargé de la coopération et du développement et du secrétariat d'Etat chargé des affaires européennes.

La parole est à M. Alain Vivien, suppléant M. Josselin, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, pour les services diplomatiques et généraux.

M. Alain Vivien, rapporteur spécial suppléant. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, le 18 novembre 1981, présentant pour la première fois, en tant que rapporteur spécial de la commission des finances, le projet de budget des services diplomatiques et généraux, M. Charles Josselin, que je supplée aujourd'hui, indiquait qu'il avait l'intention de s'employer à faire comprendre l'action du ministère des relations extérieures, à démystifier ces « affaires étranges » et à plaider la cause des moyens du ministère.

La plaidoirie en faveur des moyens du ministère a été entendue cette année puisque, avec 9 786 millions de francs, les services diplomatiques et généraux voient leurs crédits augmenter de 5,27 p. 100, soit une hausse supérieure à celle de l'ensemble des dépenses publiques qui est de 3,6 p. 100.

Quant à la démystification des « affaires étranges », elle a été grandement aidée par l'action menée depuis cinq ans par le ministère lui-même, de l'intérieur, pour se moderniser et pour faire régner plus de justice sociale, tant à l'égard de ses propres agents que vis-à-vis de nos compatriotes expatriés.

Le taux d'augmentation de 5,27 p. 100 que je citais tout à l'heure demande à être pondéré par différents éléments - transferts, effet change, enveloppe recherche - si bien que, au total, hors effet change et hors enveloppe recherche, base sur base, les crédits des services diplomatiques et généraux augmenteront de 4,81 p. 100. Le même type de calcul appliqué au budget de 1985 donnait une augmentation de 0,5 p. 100 par rapport à 1984. La situation des services diplomatiques et généraux sera donc nettement meilleure que cette année.

A l'intérieur de cette évolution globalement positive, on constate que les dépenses de fonctionnement des services diplomatiques et généraux auront tendance à croître tandis que la part consacrée aux relations culturelles avec l'étranger - et il s'agit là d'une tendance de longue durée - continuera à diminuer.

Le ministère des relations extérieures a lui aussi payé son écot au titre des économies de personnel, et 88 suppressions d'emplois sont inscrites au projet de budget, dont 47 pour les services culturels à l'étranger. M. Charles Josselin, dont je me fais ici l'interprète, regrette la répartition de ces suppressions qui frappent à plus de 50 p. 100 les services culturels à l'étranger.

Il est, en revanche, satisfaisant de constater que la loi de finances pour 1986 permettra de titulariser 636 contractuels appartenant aux catégories C et D, recrutés en France et recrutés locaux.

Votre rapporteur se réjouit également du bon fonctionnement du mécanisme correcteur change-prix, qui permet d'atténuer pour les personnels en poste à l'étranger les conséquences de l'appréciation de certaines devises. La somme qui figure dans le projet de loi de finances pour 1986 au titre des rémunérations, soit 121 millions de francs, correspond au résultat global du mécanisme de l'effet change pour la période allant du 1^{er} avril 1983 au 31 mars 1984. A ce sujet, il est utile de rappeler que ce mécanisme, mis au point avec le ministère des finances, obéit à des règles précises et fines qui assurent une prise en compte de toutes les évolutions du panier de monnaies auquel il se réfère. Ainsi, si, jusqu'à maintenant, l'appréciation de certaines devises étrangères avait conduit à une augmentation des indemnités de résidence, il va de soi qu'un dollar en baisse provoquera des diminutions sensibles de ces indemnités.

Le projet de loi de finances pour 1986 contient également des crédits destinés à la modernisation de l'administration et, tout particulièrement, à l'informatique, puisque les dotations du chapitre 34-05 atteindront 66,37 millions de francs, ce qui permettra de changer les ordinateurs de gestion, de poursuivre l'automatisation du service central de l'état civil et celle des consulats et de mettre en place des matériels bureautiques et micro-informatiques.

Les dépenses en capital du titre V, en hausse de 55,34 p. 100 en crédits de paiement, serviront pour leur part à la modernisation du central téléphonique du quai d'Orsay, à la poursuite des études en vue de la construction du centre de conférences internationales, à l'ac-

quisition de terrains ou immeubles et à diverses constructions, tant pour les services diplomatiques et consulaires que pour les services culturels.

Sur les crédits d'intervention de la direction générale des relations scientifiques, culturelles et techniques, en légère baisse cette année, votre rapporteur souhaite formuler deux remarques.

La première remarque, c'est qu'il faut relativiser la portée de cette baisse puisque c'est à un transfert de charges que sera dû l'essentiel des économies. En effet, avec la loi de finances pour 1986, s'achèvera l'évolution commencée il y a deux ans, consistant à faire prendre en charge par les crédits de la redevance sur la télévision et les magnétoscopes la subvention versée jusqu'à présent par le ministère des relations extérieures à R.F.I. et à T.V. 5. Ainsi, si l'on exclut de la base des calculs le montant des versements effectués en 1985 au profit de R.F.I. et de T.V. 5, le budget d'intervention de la D.G.R.C.S.T. augmentera de 4,45 p. 100.

Cela conduit aussitôt à une seconde remarque, qui est une crainte - partagée d'ailleurs par l'ensemble de la commission des finances - celle de voir ce transfert faire perdre au ministère des relations extérieures son indispensable pouvoir de tutelle sur R.F.I. et T.V. 5, vecteurs essentiels d'une action culturelle extérieure qui connaîtra par ailleurs quelques points forts avec l'augmentation des crédits des échanges culturels, de plus de 21 p. 100, de ceux des alliances françaises, de 6 p. 100 environ, de ceux des échanges artistiques, de 13 p. 100, et de ceux du livre et de l'écrit, de 11,85 p. 100.

Le projet de loi de finances pour 1986 contient également d'importants crédits affectés à la mission d'assistance et de solidarité, qu'il s'agisse du renforcement des moyens de l'office français de protection des réfugiés et apatrides ou de l'augmentation des crédits de bourses pour les enfants des Français de l'étranger. Quant aux contributions internationales, il est satisfaisant de souligner que les contributions bénévoles augmenteront de plus de 9 p. 100.

Après cet examen, nécessairement rapide, des crédits pour 1986, il peut être intéressant de dresser un bilan des cinq années, de 1981 à 1986, bilan qui, pour comporter quelques zones d'ombre, n'en montre pas moins que le ministère des relations extérieures a su faire œuvre de modernisation et de justice sociale.

La justice sociale, pour les agents du ministère, c'est d'abord un chiffre : en 1986, près de 1 300 agents auront pu être titularisés sur les 2 000 de catégories C et D ayant vocation à l'être, même si restent en attente tant les personnels de catégories A et B que ceux de l'O.F.P.R.A.

La justice, ce sont également les règles d'alternance entre les postes réputés difficiles et ceux qui le sont moins, et ce sont les crédits de sécurité, en progression de 157 p. 100 depuis 1982.

Je m'arrête un instant sur ce problème de la sécurité des agents diplomatiques, exposés, on le sait, à des risques croissants. Il s'agit de faire face tant à la délinquance de droit commun dans certaines grandes villes particulièrement dangereuses qu'à des risques politiques, et j'aurai garde d'oublier que deux des quatre agents enlevés à Beyrouth cette année, M. Carton et M. Fontaine, n'ont toujours pas été libérés malgré les efforts incessants du Gouvernement. Les mesures prises - gardes de sécurité, murs d'enceinte, sas, par exemple - constituent des précautions indispensables, même si l'on sait bien qu'elles ne seront jamais suffisantes pour offrir une garantie totale.

A propos des personnels, deux points noirs subsistent néanmoins. Ils concernent le supplément familial et les majorations familiales, et je serais heureux que les projets de réforme préparés par le ministère puissent aboutir avant la fin de l'année.

Pour les Français résidant à l'étranger, les cinq années qui viennent de s'écouler auront été marquées tout d'abord par de grandes améliorations en matière de protection sociale, avec le vote de la loi du 13 juillet 1984, l'augmentation du nombre des personnes handicapées secourues et la réévaluation du montant des allocations versées. Un effort sans précédent en matière de bourses scolaires a également été accompli. Entre 1980 et 1985, en France constants, les crédits de bourses ont augmenté de 101,2 p. 100 et l'on peut considérer qu'actuellement aucun élève français résidant à l'étranger ne doit plus être écarté de notre système éducatif pour des raisons financières.

A côté de cette œuvre de justice, l'outil diplomatique et consulaire a su se moderniser tant dans ses structures que dans ses méthodes. La carte diplomatique et consulaire fait l'objet d'adaptations permanentes qui vont de pair avec le maintien d'une présence active dans le monde entier, avec 150 ambassades et légations et 159 consulats et chancelleries détachées, ce qui correspond largement aux réseaux qu'entretiennent des pays comme le Royaume-Uni ou la République fédérale d'Allemagne.

Le ministère a su également, je l'ai déjà dit, se mettre à l'heure de l'informatique et en 1986, ce sont entre quinze et dix-sept consulats et onze ambassades qui auront été informatisés. De 1981 à 1986 les crédits consacrés à l'informatique ont ainsi été multipliés par dix.

S'agissant de la gestion de la trésorerie des postes diplomatiques à l'étranger, des progrès pourraient encore être accomplis, et c'est ce qui a conduit la commission des finances, à l'initiative de son rapporteur, à adopter une observation demandant que soient étudiés les moyens permettant un abondement des trésoreries à des intervalles nettement plus rapprochés.

En matière culturelle, le bilan de la mise en œuvre du projet culturel extérieur s'avère, lui aussi, largement positif, qu'il s'agisse de la clarification des compétences des centres et instituts culturels et des alliances françaises, de l'augmentation des crédits consacrés aux échanges culturels, de l'impulsion donnée à l'action audiovisuelle, des acquis en matière de sciences humaines et sociales ou des grandes opérations phares telles l'année de l'Inde ou, bientôt, France-Brsil.

Certes, un problème se pose, qui est celui du maintien du rôle de coordination et d'impulsion de la direction générale sur l'ensemble de l'action culturelle extérieure de la France, rôle que cette direction a vocation à assumer et qu'elle est sans doute seule capable de remplir.

Au terme de ces cinq années, une certitude s'impose : la période actuelle se révèle éminemment favorable à une progression de l'influence de la France dans le monde, et tous les moyens ont été mis à la disposition du ministère des relations extérieures pour aider cette progression. Aussi, la commission des finances, suivant son rapporteur, a-t-elle adopté les crédits des services diplomatiques et généraux et vous demande-t-elle, mes chers collègues, de les adopter à votre tour. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes.*)

M. le président. La parole est à Mme Neiertz, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères, pour les services diplomatiques et généraux.

Mme Véronique Neiertz, rapporteur pour avis. Mesdames, messieurs, le budget du ministère des relations extérieures pour 1986 est intéressant en tant que tel, mais il est plus intéressant encore en tant que budget de clôture d'une législature.

Il est particulièrement révélateur des tendances profondes de la politique menée depuis quatre ans au sein de cette administration.

Vous me permettez d'évoquer ici ces tendances.

J'ai, à plusieurs reprises, exprimé publiquement mon sentiment sur la nécessaire évolution du ministère des relations extérieures et sur l'effort d'adaptation de notre outil diplomatique au monde d'aujourd'hui. En 1981, il fallait définir la relation extérieure, l'organiser en conséquence, identifier ses objectifs, avant de demander des moyens budgétaires qui, en effet, se doivent d'exprimer une ambition réelle.

Or cette administration, formée d'agents compétents et dévoués, apparaissait à l'époque comme un peu repliée sur elle-même et en proie à d'énormes problèmes structurels : le cloisonnement des activités, qui engendrait un goût peut-être exagéré du secret ; une hiérarchie subtile et sans fin, propice à l'exacerbation des corporatismes et à la floraison des inégalités de statut et de carrière ; une stratification des actions et des interventions telle qu'elle se traduisait sur le terrain par des incohérences, des situations concurrentielles et certainement un gaspillage des fonds publics particulièrement choquant en temps de crise ; enfin, une politique du personnel, une politique de gestion, une politique culturelle peu ou mal définies.

Tout cela fragilisait dangereusement ce ministère et constituait des obstacles à son évolution. Il fallait donc, si l'on voulait sortir cette administration de son isolement et du

declin dans lequel elle risquait de s'enfoncer, moderniser sa gestion, réévaluer ses programmes et ses implantations, définir une politique de l'emploi, élaborer un projet culturel et choisir des priorités. C'est ce qui a été entrepris, enclenché depuis quatre ans, non sans difficulté, mais avec des résultats intéressants dans différents domaines que je vais détailler maintenant.

J'en retiendrai cinq : la modernisation de l'outil diplomatique, l'emploi et la politique du personnel, les implantations et la politique culturelle, les Français de l'étranger, les droits de l'homme.

Premier domaine, la modernisation de l'outil diplomatique. Les crédits d'équipement informatique progressent de 50 p. 100 dans le projet de budget pour 1986. L'évolution des dépenses informatiques du ministère est extrêmement parlante : de 2 millions de francs en 1972, elles sont passées à 6,6 millions en 1981, mais elles atteignent 66,3 millions dans le projet de budget pour 1986. A base constante, c'est-à-dire même si l'on retranche les 7 millions du service de la coopération, le budget consacré à la modernisation de l'outil diplomatique aura donc été multiplié par dix en quatre ans. On peut simplement regretter que l'effort d'informatisation n'ait pas été entrepris plus tôt.

Deuxième domaine : la politique du personnel et l'emploi. Ces quatre dernières années ont permis de clarifier et d'assainir un certain nombre de situations. Je les énumère rapidement.

En ce qui concerne les effectifs, en premier lieu, le solde des emplois budgétaires est positif pour l'administration centrale, pour les services diplomatiques et généraux et pour les services à l'étranger ; il est négatif pour la direction générale des relations culturelles, scientifiques et techniques, quoiqu'il soit en partie compensé par une augmentation du nombre des recrutés locaux.

Pour le pouvoir d'achat, en deuxième lieu, des amendements parlementaires à la loi de finances de 1984 ont permis que soient indexées automatiquement les rémunérations des agents à l'étranger, puis les crédits de fonctionnement des postes, sur l'augmentation du coût de la vie dans les pays concernés.

Pour la titularisation, en troisième lieu, la loi du 11 janvier 1984 permettait de titulariser les personnels non titulaires de la fonction publique. Le décret du 20 juin 1985 a permis d'intégrer les personnels non titulaires des catégories C et D, soit environ 2 000 agents, parmi lesquels 250 agents de l'administration centrale qui seront titularisés à la fin de 1985 ou au début de 1986, ainsi qu'une partie des 1 050 contractuels en poste à l'étranger et recrutés en France.

Les recrutés locaux, qui sont environ 700, et les auxiliaires - environ 60 - attendent la publication d'un autre décret qui devra déterminer le régime de rémunérations et d'avantages annexes qui leur sera applicable. De même, les agents des catégories A et B attendent l'élaboration du décret qui doit les concerner.

Les budgets de 1983, 1984, 1985 et le projet de budget pour 1986 ont prévu la transformation budgétaire des emplois de tous les agents non titulaires de la catégorie D et de la catégorie C à concurrence de 70 p. 100 pour les recrutés en France et de 50 p. 100 pour les recrutés locaux.

En quatrième lieu, la réduction du nombre des clandestins se poursuit à la faveur de contractualisations ou de départs spontanés. De trente-six recensés en 1984, leur nombre n'était plus que de seize en 1985.

En cinquième lieu, l'effort en faveur des recrutés locaux enseignants, commencé en 1983, s'est poursuivi jusqu'à maintenant. Je souhaite cependant, monsieur le ministre, que vous nous indiquiez si le principe de la dotation exceptionnelle pour les recrutés locaux est reconduit dans le projet de budget pour 1986 et, dans l'affirmative, quel en est le montant.

En sixième lieu, le système de majoration familiale - choquant dans son principe, puisqu'il existe cinq taux créant un écart de un à trois - a été revu par le ministère des relations extérieures de telle sorte qu'il ne subsiste que trois taux qui réduisent ainsi la différence de 1 à 1,8. Cette proposition, soumise au Premier ministre, attend son arbitrage pour être immédiatement applicable. Elle n'a pas d'incidence budgétaire, puisqu'il s'agit d'une redistribution à l'intérieur de la même enveloppe, mais elle permettrait d'assainir une situa-

tion d'inégalité et d'injustice qui n'a que trop duré. Je souhaite que l'actuel ministère puisse l'inscrire à l'actif de son bilan social et j'aimerais donc que M. le ministre des relations extérieures puisse s'engager sur ce point au cours du présent débat.

Je me serais bien passé d'évoquer, en septième lieu, la question de l'indemnité de résidence, mais le débat sur ce point est ouvert par le biais de l'article 65 du projet de loi de finances pour 1986 qui prévoit que « lorsque deux conjoints ou concubins rémunérés sur le budget de l'Etat ou d'un établissement public servent simultanément dans un même pays étranger, l'indemnité de résidence perçue par le titulaire de la rémunération la moins élevée est réduite de moitié ».

Les objections de fond à ce type de mesure ont été formulées par le Conseil d'Etat qui, par un arrêt du 12 juin 1981, a annulé des dispositions semblables en soulignant le fait que cette indemnité doit être regardée comme un élément de la rémunération principale des agents concernés et qu'on ne peut méconnaître le principe d'égalité de traitement entre les agents.

Si le cumul de ces indemnités, je le reconnais volontiers, peut entraîner des abus choquants pour les agents de catégorie A et B, l'argument devient quand même plus discutable pour les agents de catégorie C et D. Or cette mesure, qui concerne environ mille agents, touchera dans 50 p. 100 des cas des agents des catégories C et D, dans 38 p. 100 des cas des personnels culturels et enseignants et dans 12 p. 100 des cas seulement des agents des catégories A et B. D'autre part, pour ce qui concerne les concubins, la mesure proposée n'est pas sans poser de délicats problèmes d'application.

Par ailleurs, une mesure concernant les titulaires de la rémunération la moins élevée pénalisera d'abord les femmes, qui le sont déjà dans certains cas pour le supplément familial, et donc en totale contradiction avec la loi du 13 juillet 1983 sur l'égalité professionnelle.

Pour toutes ces raisons, j'ai proposé à la commission des affaires étrangères de voter contre l'article 65 du projet de loi de finances pour 1986 - ce qu'elle a fait.

En huitième lieu, un assainissement réel de la politique d'affectation des agents du ministère est intervenu depuis 1981, de telle sorte qu'alternent les postes difficiles ou à risques et les postes faciles et gratifiants, les postes à Paris et les postes à l'étranger.

J'ouvrirai ici une parenthèse : le nombre de femmes à des postes à responsabilité élevée ne me paraît pas avoir progressé de manière significative depuis quatre ans.

M. Christian Nucci, ministre délégué auprès du ministre des relations extérieures, chargé de la coopération et du développement. C'est vrai !

Mme Véronique Nolertz, rapporteur pour avis. En neuvième lieu, la reconnaissance du fait syndical et la mise en pratique de la concertation et de l'information, même si des progrès restent à faire, ont apporté dans bien des endroits des améliorations relationnelles notables.

J'en arrive au troisième domaine : les implantations et la politique culturelle.

Il faut ici relativiser les critiques qui fusent dès que l'on ferme un consulat ou un établissement culturel. D'abord parce que ce ministère doit, par nature, s'adapter aux évolutions politiques et économiques du pays dans lequel il est implanté et aux évolutions des communautés françaises qui vivent à l'étranger. Dans bien des écoles ou des lycées français, on chercherait en vain plus de 10 p. 100 d'enfants français. Ensuite parce que cela a toujours été le cas. Une rapide enquête m'a permis de constater que de 1970 à 1980 trente-trois consulats avaient été fermés pour des raisons diverses et probablement légitimes.

Une douzaine de consulats, neuf instituts ou centres culturels et quelques écoles en Afrique du Nord ont été fermés depuis 1983. Mais, parallèlement, ont été créés, agrandis ou renouvelés des établissements diplomatiques, consulaires ou culturels nouveaux dans une vingtaine de villes.

Ce qui est important, ce n'est pas que l'on ferme ou que l'on ouvre, c'est pourquoi on ferme à tel endroit et on ouvre à tel autre. Manifestement, les choix faits depuis 1981 ont tendu à mieux adapter nos implantations aux nécessités économiques, à la réalité des communautés françaises à l'étranger, aux progrès de la communication et au renforcement de nos liens avec certaines régions qui n'étaient pas ou étaient mal desservies jusqu'alors, je pense en particulier à

l'Asie du Sud-Est, au sud ou à l'ouest des Etats-Unis. La rigueur, en obligeant à dégager des priorités, a peut-être facilité les choses ; encore fallait-il définir au préalable des politiques régionales et une politique culturelle.

J'en arrive donc au projet culturel extérieur, que nous attendions depuis longtemps et qui a, enfin, été élaboré et publié en 1983.

Les priorités qu'il a dégagées ont certainement permis de mieux résister à l'érosion du budget de la D.G.R.C.S.T., la direction générale des relations culturelles scientifiques et techniques, budget qu'il était vraiment très difficile de cerner en 1981. L'action culturelle menée par le département a, en effet, vu ses crédits d'intervention se réduire régulièrement, ce que l'on peut regretter pour le ministère des relations extérieures, qui a perdu une situation de quasi-monopole au profit d'autres acteurs de l'action culturelle, peut-être plus performants parce que moins lourds.

Je m'arrêterai un instant sur le budget de Radio-France internationale, qui atteindra 359 millions de francs en 1986, contre 335 millions de francs en 1985. Ce budget a été multiplié par trois depuis cinq ans. C'est un effort considérable.

J'éprouve cependant une inquiétude. En 1986, les crédits de R.F.I. et de T.V. 5 seront transférés sur les crédits de la redévance. La débudgétisation de ces crédits pose un double problème : d'une part un problème de souveraineté, lié à la tutelle du ministère des relations extérieures sur R.F.I., qui est tout de même perçue comme la voix de la France à l'étranger ; d'autre part un problème de garantie d'affectation des crédits nécessaires au développement de R.F.I., tel qu'il a été prévu par le plan quinquennal défini en 1982 et rigoureusement suivi jusqu'ici. Rien ne permet de garantir que les sommes nécessaires lui seront automatiquement affectées après 1986.

Je m'interroge donc sur les conséquences de cette débudgétisation, et j'ai demandé au Gouvernement que soit rétablie, même symboliquement, la trace budgétaire de la tutelle du ministère des relations extérieures sur R.F.I.

Quatrième domaine que je souhaite traiter : les Français de l'étranger. Ils sont un million et demi, dont un million sont immatriculés dans nos consulats.

L'action d'assistance et de solidarité représente actuellement 2,5 p. 100 du budget du ministère, contre 0,9 p. 100 en 1971. L'augmentation de 1,6 point ainsi constatée est liée pour l'essentiel à l'augmentation du nombre de bourses.

La loi du 13 juillet 1984 a étendu le système d'assurance voientaire à toutes les catégories sociales de Français à l'étranger, créant ainsi un régime spécifique de protection sociale.

La création du centre d'enseignement du français à l'étranger a permis de définir la carte scolaire, de répartir les subventions, voire d'enrayer la fuite en avant des frais de scolarité par l'intermédiaire des conventions signées avec les établissements.

Le nouveau système d'élection du conseil supérieur des Français de l'étranger, voté en 1982, a apporté aux Français de l'étranger une liberté supplémentaire, celle d'élire leurs représentants au suffrage universel, ce que les gouvernements d'avant 1981 n'avaient pas cru devoir leur accorder.

Enfin, le plan d'informatisation des consulats et de l'état civil profite directement aux Français de l'étranger, qui bénéficient ainsi d'un service d'une rapidité et d'une efficacité que bien des Français de métropole pourraient leur envier.

Cinquième domaine : les droits de l'homme.

Depuis 1979, les demandes d'asile politique en France augmentent sans cesse. Pour faire face à cet afflux de demandes de statut, les moyens budgétaires de l'office français de protection des réfugiés et apatrides ont été multipliés par trois, ses effectifs augmentés, sa réorganisation étudiée et son informatisation projetée. La population des réfugiés résidant en France atteint actuellement 210 000 personnes.

La contribution - bénévole - de la France au Haut commissariat des Nations unies pour les réfugiés est passée de 6,3 millions de francs en 1982 à 24,5 millions en 1985 !

En ce qui concerne son action au niveau international, la France a approuvé aux Nations unies, puis ratifié au Parlement, la convention de lutte contre la torture et la convention tendant à éliminer les discriminations à l'égard des femmes.

Elle a souvent inspiré des résolutions prises au cours de la session de la Commission des droits de l'homme des Nations unies sur l'Afrique australe, le Proche-Orient, le Chili, le Salvador, le Guatemala, l'Iran et l'Afghanistan.

Elle a voté ou fait adopter les résolutions du Conseil de sécurité condamnant le système d'apartheid en Afrique du Sud et réclamant des sanctions à son encontre.

Avec la Commission européenne des droits de l'homme, la France a engagé une procédure contre la Turquie et, avec les Dix, pris position publiquement à l'égard de l'Afrique du Sud, du Chili et de l'U.R.S.S., notamment en ce qui concerne le professeur Sakharov.

Avec le Conseil de l'Europe, la France a adopté la déclaration sur les droits de l'homme dans le monde, et l'Assemblée nationale a ratifié la convention sur l'abolition de la peine de mort, contrairement au Sénat, qui l'a rejetée.

Les prises de position publiques et les interventions quotidiennes en faveur du respect des droits de l'homme à travers le monde ont été constantes. Je n'en donnerai ici que quelques exemples : la condamnation sans appel de l'apartheid et de tout racisme ; les prises de position fermes en faveur de Sakharov et de tous les dissidents retenus en U.R.S.S. ; l'attitude sans équivoque à l'égard du régime de Pinochet ; le soutien permanent aux organisations non gouvernementales qui soutiennent les droits de l'homme ; la réunion, les 30 et 31 mai 1985, à l'initiative du Premier ministre, du carrefour international des droits de l'homme et des libertés.

Il y a aussi toutes ces interventions particulières qui forment la trame de l'action quotidienne du ministère des relations extérieures, dont on peut retenir quelques illustrations exemplaires : octroi du droit d'asile ; interventions en faveur des condamnés à mort dans le procès d'Ho Chi Minh-Ville qui ont abouti à la grâce de M. Tranh Anh ; interventions en faveur des Turcs récemment condamnés et des émeutiers tunisiens de 1984, dont la grâce a d'ailleurs été obtenue ; interventions en faveur des personnes emprisonnées ou persécutées en Afrique du Sud, en Afghanistan, au Liban, au Chili, au Paraguay, en Haïti, à Cuba, au Maroc, en Iran, au Pérou, en Egypte, en Syrie, aux Philippines. J'arrête là l'énumération de cette liste malheureusement trop longue...

Je rappelle également les interventions pour le libre exercice des droits civils et politiques et le droit de sortir du pays en U.R.S.S. et en Pologne ; les interventions en faveur des arabes en territoires occupés ; les interventions pour la réunion des familles et les mariages, notamment auprès des pays de l'Est et de la Chine.

En agissant ainsi, la France est fidèle à sa vocation et à son histoire. Elle est d'autant plus entendue que l'action qu'elle mène, par l'intermédiaire du ministère des relations extérieures, en faveur des droits de l'homme, s'exerce indépendamment des régimes, des systèmes ou des alliances, quel que soit le pays concerné.

J'ai passé en revue ces cinq domaines de l'action du ministère des relations extérieures pour montrer que quelque chose a changé depuis 1981. Si cela a changé, c'est parce que la gauche a fait ce qu'elle s'était engagée à faire. Une volonté politique a affirmé, malgré la rigueur, au nom d'un certain nombre de principes, la solidarité entre les Français, entre les peuples, la transparence de la gestion, le souci de l'emploi, la modernisation des outils et des relations entre les hommes, la justice sociale, la défense des libertés, l'indépendance de notre action dans le monde, la reconnaissance et le respect des identités culturelles. Tout cela s'est traduit, budget après budget, dans les choix qui ont été faits depuis 1981.

Ce ne furent pas les choix de la droite avant 1981. Ce ne sont pas non plus ceux qu'elle effectue aujourd'hui, si l'on en croit ses propositions, qui consistent à faire 40 milliards de francs d'économies budgétaires. Où les fera-t-elle ? Combien de consulats, d'écoles, d'instituts veut-elle fermer pour y arriver ? Que deviendront les crédits d'aide sociale aux Français de l'étranger ? Combien d'agents du ministère veut-elle licencier ? Veut-elle rétablir les relations avec le Chili, l'Afrique du Sud ? Veut-elle économiser sur l'aide au développement, la recherche, la formation ?

Ces questions, tous ceux qui sont soucieux de l'avenir des relations extérieures de la France sont en droit de se les poser.

En conclusion, je dirai que le ministère des relations extérieures a enclenché sa mutation : il se modernise et s'intègre dans un système concurrentiel qui l'oblige à faire ses preuves.

Il fait face sans état d'âme à une situation internationale de plus en plus complexe, voire dangereuse dans certains pays. Il a été touché de plein fouet par l'effet dollar et par la rigueur. Il a su préserver ses atouts, même si l'on peut regretter que ce soit la D.G.R.C.S.T. qui ait fait les frais de la rigueur.

Pour toutes ces raisons, la commission des affaires étrangères a approuvé les budgets du ministère des relations extérieures présentés depuis 1981. Elle l'a fait également pour le projet de budget pour 1986, sous réserve de l'article 65. *(Applaudissements sur les bancs des socialistes.)*

M. le président. La parole est à M. Chauveau, rapporteur pour avis de la commission de la défense nationale et des forces armées, pour les relations extérieures.

M. Guy-Michel Chauveau, rapporteur pour avis. Monsieur le président, monsieur le ministre, madame le secrétaire d'Etat, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, la politique de coopération militaire est l'un des instruments de notre présence et de notre rayonnement à l'étranger. Mais elle demande, pour être couronnée de succès, une certaine continuité dans l'effort que nous lui consacrons, sans qu'il faille pour autant exclure des infléchissements ou des innovations.

Les moyens des services diplomatiques généraux destinés aux actions de coopération militaire croîtront, à structures comparables avec 1985, de 9,8 p. 100 en 1986.

Elles continueront à privilégier très largement les pays d'Afrique du Nord et du Moyen-Orient : sur un total de 298 officiers et sous-officiers détachés dans les pays bénéficiant de notre assistance militaire technique, 290 le seront dans les pays de cette région. La tendance est cependant à une diminution de nos personnels d'assistance militaire pour l'ensemble des pays bénéficiaires. Les pays de cette région restent également privilégiés pour l'accueil en France de leurs stagiaires.

Les actions que nous menons au Maroc, en Tunisie, en Arabie Saoudite et au Liban seront poursuivies de manière soutenue. En revanche, la coopération avec la Libye a déjà subi un très net ralentissement, qui se poursuivra en 1986. Depuis quatre ans, l'Algérie fait de nouveau appel à la France pour la formation d'un nombre croissant de ses cadres militaires.

En Amérique latine, les changements intervenus dans la situation politique en Argentine laissent espérer un développement favorable de notre coopération avec ces pays.

En Asie, notre effort a doublé, même s'il reste encore modeste. L'Inde, en particulier, souhaiterait bénéficier d'un concours renforcé pour la formation de certains cadres supérieurs de son armée.

L'Australie témoigne, depuis 1983, d'un intérêt confirmé pour notre enseignement militaire supérieur.

En Afrique subsaharienne non francophone, on doit souligner la demande des autorités du Nigeria en vue d'obtenir notre concours pour la formation sur place de certains personnels de son armée de terre.

Enfin, en Europe, notre politique de coopération militaire restera, pour l'essentiel, limitée à l'accueil de stagiaires belges, luxembourgeois et suisses, et à des échanges avec la République fédérale d'Allemagne, l'Espagne, la Grande-Bretagne et l'Italie.

En ce qui concerne les actions menées par le ministère de la coopération et du développement, les éléments nouveaux intervenus depuis un an sont l'inclusion de la Guinée dans la liste des pays bénéficiaires de notre politique de coopération militaire et un effort accru au profit du Mali et de Madagascar.

Pour le reste, notre effort n'est pas fondamentalement modifié. Le Gabon, le Zaïre et Djibouti bénéficient en priorité de la présence de nos coopérants militaires qui, il faut le rappeler, exercent exclusivement des fonctions de conseillers auprès des autorités politiques ou militaires, d'instructeurs dans les écoles ou de techniciens dans le génie ou dans des services tels que le matériel et l'intendance.

Une mention particulière doit être faite à propos du Tchad, qui souhaite recevoir une aide militaire, laquelle relève de la responsabilité du ministère de la défense. En 1983, une aide importante en matériel a été accordée à ce pays au titre de la

coopération militaire. En 1984 et 1985, cette aide s'est poursuivie en assumant la plus grande partie du soutien matériel des forces armées tchadiennes.

Par ailleurs, les missions d'instruction et de formation entreprises par les cadres français de l'opération Manta ont été reprises en totalité et développées par une assistance militaire créée *ex nihilo* à N'Djamena dès la fin de 1984, entraînant de ce fait un poste de dépense supplémentaire.

Au départ des troupes de Manta, un détachement d'assistants militaires d'instruction - le D.A.M.I. - d'un effectif moyen de soixante-dix hommes, était mis en place en cours d'année. En 1975, cet effort a été poursuivi.

L'accueil des stagiaires militaires étrangers a connu une innovation importante avec la création, en 1983, en Côte-d'Ivoire, de la première école interafricaine, suivie en 1984 par une seconde au Zaïre. Actuellement, deux projets sont en cours de réalisation ou à l'étude, l'un au Togo, l'autre au Gabon.

Cette nouvelle forme de notre coopération n'est pas différente, dans sa nature, de l'accueil en France de stagiaires africains. Elle offre l'avantage d'être tout à fait adaptée aux besoins de nos partenaires. L'expérience, malgré son caractère récent, donne des résultats très positifs.

Pour conclure, je voudrais insister sur l'importance que nos partenaires du tiers monde attachent à la coopération militaire avec notre pays.

Ils savent que celle-ci n'implique aucune limitation de leur souveraineté. Ils savent aussi que la France est un partenaire loyal et fidèle. Leur confiance nous oblige à poursuivre notre effort.

C'est ce que permettront les crédits du ministère des relations extérieures, sur l'adoption desquels la commission de la défense nationale et des forces armées a émis un avis favorable. *(Applaudissements sur les bancs des socialistes.)*

M. le président. La parole est à M. Zeller, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, pour les affaires européennes.

M. Adrien Zeller, rapporteur spécial. Monsieur le président, messieurs les ministres, madame le secrétaire d'Etat, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, l'année dernière, le rapporteur issu des rangs de l'opposition que je suis avait cru juste de souligner l'effort personnel remarquable du président Mitterrand pour tenter de débloquer, lors de la présidence française, la situation inextricable dans laquelle se trouvait la Communauté, tant en ce qui concerne son financement que le dossier agricole, la contribution britannique et l'élargissement.

Je n'aurai pas besoin, un an après, de faire preuve de la même audace. Non qu'il y ait eu entre temps un revirement de la position française, non que mes pronostics quant à la fragilité de certains résultats aient été infirmés, mais parce que, sur tous les dossiers brûlants, qu'il s'agisse de la question budgétaire, laquelle se posera à nouveau en 1986, ou de la conférence intergouvernementale décidée à Milan, chargée d'élaborer les modifications à apporter au traité de Rome et d'aborder le problème de la coopération politique, j'ai l'impression que la France a délibérément adopté depuis un an un profil bas, voire une attitude attentiste, particulièrement vis-à-vis des propositions de la Commission européenne et de son président, Jacques Delors, et de certaines des demandes raisonnables du Parlement européen.

Le temps paraît bien loin du discours de François Mitterrand au Parlement européen, où il surprenait jusqu'à sa propre majorité en se déclarant favorable à la démarche proposée par le rapport Spinelli.

Certains se demandent même aujourd'hui quelle est la ligne de conduite française dans cette période décisive où se préparent à Luxembourg le destin, les voies et les moyens de l'union européenne, et si l'on a pris la mesure du risque couru par les Européens en cas d'échec de la démarche engagée vers l'union européenne.

Je souhaite par conséquent que, au-delà des questions financières, le présent débat budgétaire permette de dissiper l'impression de ceux qui observent de près l'attitude des représentants français, et de redéfinir les grands traits de la politique européenne de la France.

L'examen des relations financières entre la France et la Communauté pour l'année 1986 révèle une augmentation rapide de la contribution française au fonctionnement de la Communauté, laquelle augmente de 26 p. 100 du budget ini-

tial de 1985 au budget initial de 1986. Cette croissance apparaît, à bien des égards, plus subie que voulue, puisqu'elle résulte largement de l'accord sur la réduction de la contribution britannique. Elle n'intègre pas encore les conséquences financières de l'élargissement de la Communauté à l'Espagne et au Portugal et n'offre que peu de moyens à une nouvelle politique.

Le budget français pour l'Europe s'établit pour 1986 à 42,5 milliards de francs, soit l'équivalent du cinquième budget civil de la nation. Il dépasse ainsi, pour la première fois, le budget d'un ministère aussi important que celui de la santé et de la solidarité nationale. Encore faut-il s'attendre à des réévaluations en cours d'année, chacun admettant que le projet de budget présenté par le conseil des ministres n'est manifestement pas réaliste. Jean-Pierre Cot, président de la commission des finances du Parlement européen, a pu dire récemment qu'il s'agissait d'un budget pour dix Etats. La commission estime, quant à elle, que ce budget « met en cause, par une opération plus comptable que politique, la décision même de l'élargissement ».

Un deuxième point mérite d'être souligné en ce qui concerne la contribution française au budget de la Communauté.

Même si nous devons continuer de refuser énergiquement une vision strictement comptable des rapports entre le budget de la France et celui de la Communauté, le rapporteur de la commission des finances ne peut qu'inviter le Gouvernement à suivre de près l'évolution du solde des transferts financiers, celui-ci apparaissant désormais comme structurellement négatif. Cette situation nouvelle mérite notre attention. Sans dramatiser, j'invite le Gouvernement à surveiller l'évolution de ce solde.

Le déséquilibre nous paraît d'autant plus manifeste que le chèque en faveur de la Grande-Bretagne atteint 1,6 milliard d'ECU net contre 0,8 à 1 milliard d'ECU brut auparavant en moyenne. Or c'est la France qui supporte l'essentiel de la concession faite aux Britanniques. Ainsi, en 1986, elle versera, au titre de la T.V.A., près du double des sommes versées par le Royaume-Uni : sa contribution sera de 1,37 p. 100 contre 0,74 p. 100 pour la Grande-Bretagne.

Elle assurera également 22 p. 100 des contributions versées au titre de la T.V.A. au budget de la Communauté, contre 20 p. 100 avant la mise en place du nouveau système de ressources.

On prend ainsi l'exacte mesure des concessions faites par la France l'an passé. J'aimerais pouvoir affirmer que ces concessions ont permis de renforcer l'influence de notre pays au sein de la Communauté et conduit certains de nos partenaires à une attitude plus constructive à l'égard des tentatives de renforcement de la Communauté.

Je me suis étendu assez longuement dans mon rapport écrit sur l'élargissement de la Communauté à l'Espagne et au Portugal. Les effets économiques et politiques paraissent bénéfiques, mais se présentent des risques de désintégration et de paralysie d'une Europe « à douze » avec des pays très hétérogènes économiquement et socialement. Ces dangers doivent être soulignés, car ils ne sont pas encore vraiment surmontés. Nous aurons l'occasion d'en débattre bientôt dans les prochaines semaines. Aussi me bornerai-je à formuler une observation, sur laquelle l'unanimité s'est réalisée au sein de la commission des finances. Cette dernière souhaite que les P.I.M., programmes intégrés méditerranéens, qui tendent à faciliter l'adaptation des régions méditerranéennes françaises afin qu'elles puissent relever le défi que représente l'élargissement, soient convenablement dotés dès le budget de 1986, afin de ne prendre aucun retard. Ce serait d'autant plus nécessaire que la durée des P.I.M. s'établit sur sept ans, ce qui constitue, de l'avis de tous les hommes de terrain, un délai relativement court s'agissant de transformer les conditions de production et les conditions structurelles de régions qui méritent toute notre sympathie et toute notre attention. J'aimerais que le Gouvernement s'engage clairement sur cette affaire, afin que les promesses et les engagements - sans faire référence à la mobilisation remarquable réalisée - puissent être tenus.

Pour traiter des autres objectifs essentiels de la politique européenne de la France, j'aurais recours à trois « concepts » : la cohérence, l'initiative et le courage, la rigueur et l'expansion.

A mon avis, la cohérence doit désormais être plus complète à deux égards.

D'abord, il convient d'éviter de bâtir l'Europe de la technologie en marge de la communauté institutionnelle européenne. Je ne réjouis, bien entendu, des « premiers pas » dans le lancement du programme Euréka ; mais il me paraît utile de souligner qu'une articulation satisfaisante doit être trouvée avec l'action et dans le cadre de la Communauté, ne serait-ce qu'en raison des conséquences que l'Europe technologique aura sur le fonctionnement du marché intérieur communautaire.

Ensuite, il faut que la volonté de progrès institutionnel aille de pair avec la poursuite des autres objectifs ambitieux que vous vous êtes fixés par ailleurs. Un exemple me paraît clairement illustrer ce besoin : comment, d'ici à 1992, pourrait-on réaliser, sans mettre en place un processus de décision efficace, c'est-à-dire à la fois démocratique et rapide, un véritable marché intérieur, même sans unifier totalement la fiscalité relative à la T.V.A., ce qui me paraît quelque peu irréaliste, et régler une fois pour toutes le problème des normes, des entraves techniques, des marchés publics, sans parler de tous les autres obstacles à lever ? Dans ce domaine, les objectifs et les moyens doivent être mieux accordés qu'ils ne l'ont été jusqu'à présent.

J'en viens au courage et à l'initiative. Ces notions concernent essentiellement les adaptations indispensables de la politique agricole commune. Souvenons-nous : faute d'avoir traité à temps le problème structurel, et particulièrement coûteux, des excédents de lait, on a abouti, le dos au mur, à l'adoption du système brutal et contraignant des quotas laitiers, avec toutes ses conséquences. Si l'on ne s'attaque pas dès maintenant au problème des excédents de céréales, et des autres grandes productions à tendance excédentaire, nous risquons demain la même mésaventure, c'est-à-dire de nous enfermer dans le même carcan, mais les chances évidentes de la France dans ce domaine étant désormais définitivement gaspillées.

Par conséquent, j'estime qu'il appartient à notre pays d'indiquer la voie, parce qu'il est concerné au premier chef. A mes yeux, il n'y a pas d'alternative réelle à une politique prudente et réaliste des prix agricoles, assortie de responsabilités directes de nos producteurs et de compensations, au moins temporaires, des revenus des agriculteurs défavorisés.

Je terminerai par la rigueur et l'expansion, notions qui s'appliquent, en particulier, à la politique économique de notre pays par rapport à celle de nos grands partenaires de la Communauté. Certes, les uns et les autres ont leurs problèmes ; aucun d'entre eux ne peut espérer être pleinement satisfait. Mais il est un fait qui mérite à mes yeux d'être souligné. Il s'agit de la situation économique de la France par rapport à celle de la Communauté, je veux parler de la croissance économique.

De 1971 à 1980, nous aussi au cours des années soixante, la France se situait régulièrement dans le peloton de tête des pays de la Communauté, pour le rythme de la croissance économique. Notre rythme était supérieur, de près de 1 p. 100, à celui de la République fédérale d'Allemagne. Actuellement, en considérant les chiffres mêmes issus de la Communauté, nous figurons délibérément, de 1981 à 1986, y compris 1986, dans la deuxième moitié du peloton, avec un rythme de croissance inférieur à la croissance moyenne en Allemagne ou dans bien d'autres pays voisins.

Au sujet de la politique économique de notre pays, on a parlé de « déficits en tous genres », parfois peut-être de manière exagérée. A la lumière du contexte économique communautaire, le déficit le plus important subi actuellement par notre pays est celui de la croissance.

En conclusion, je formerai un vœu ardent : c'est que la France retrouve au plus vite le chemin de l'expansion économique pour maintenir sa place et renforcer son rôle dans la Communauté ! (*Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à Mme Nevoux, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères, pour les affaires européennes.

Mme Paulette Nevoux, rapporteur pour avis. Madame, messieurs les ministres, mes chers collègues, depuis le vote de la loi de finances de 1984, le Gouvernement doit présenter chaque année, en annexe à la loi de finances, un état récapitulatif des crédits concourant à l'action européenne de la France.

Il faut distinguer, d'abord, le prélèvement sur les recettes de l'Etat au profit de la Communauté économique européenne : d'un montant de 35 545 millions de francs en 1985, il passera à 42 660 millions de francs en 1986, soit une augmentation de 20 p. 100.

Pour l'essentiel, cette hausse considérable s'explique par celle du versement au titre de la T.V.A., qui représentera l'an prochain 75 p. 100 de l'ensemble du prélèvement et 6,8 p. 100 du produit de la T.V.A. nationale.

L'augmentation de ce versement résulte du nouveau système des ressources propres, tel qu'il est défini par la décision du Conseil des communautés du 7 mai 1985.

Le Parlement français devra d'ailleurs se prononcer sur cette décision. A l'avenir, c'est-à-dire à partir de 1986, ce système portera à 1,4 p. 100 le plafond de l'assiette communautaire de T.V.A. ; il prévoit une réduction de la contribution britannique au financement de laquelle la République fédérale d'Allemagne ne participera pas intégralement. A côté de ce nouveau système de ressources propres de la Communauté, l'augmentation du versement au titre de la T.V.A. s'explique également par celle du budget communautaire, notamment en raison de l'adhésion de l'Espagne et du Portugal, mais aussi par la nécessité d'engager des actions nouvelles, surtout dans les secteurs de pointe.

Par ailleurs, il faut le rappeler, le Parlement français devra se prononcer, outre sur l'élargissement de la Communauté et sur le nouveau système de ressources propres, sur l'octroi d'avances non remboursables à la Communauté pour compléter le financement du budget pour 1985, à l'instar du vote intervenu l'an dernier en ce qui concerne les avances remboursables.

Le projet de loi de finances pour 1986 crée ainsi une ligne intitulée « versement à la C.E.E., en application de l'accord intergouvernemental des 23 et 24 avril 1985 », sans y inscrire de crédits dans la mesure où cette inscription est subordonnée à la ratification dudit accord, après autorisation parlementaire.

En 1984, il en est résulté un versement par la France de 1 milliard 564 millions de francs. Pour 1985, notre pays devra verser environ trois milliards de francs, qui devront apparaître dans la loi de finances rectificative de fin d'année.

Pour 1986, l'ensemble des crédits concourant à l'action de la France dans les pays de la C.E.E. s'élèvera à 4 milliards 594 millions de francs en autorisations de programme et à 7 milliards 622 millions de francs en dépenses ordinaires et en crédits de paiement.

Au sein de cet ensemble, quatre budgets sont responsables de 84,5 p. 100 des crédits : économie, finances et budget, postes et télécommunications, relations extérieures, transports.

La présentation globale des transferts du budget français vers le budget communautaire et des dépenses françaises dans les pays de la Communauté permet de respecter la volonté du Parlement, c'est-à-dire d'identifier les crédits concourant à l'action européenne de la France, sans pour autant accrédi-ter la notion, refusée par la France, d'un juste retour.

Depuis 1981, la politique européenne de la France s'inscrit dans le moment historique vécu par la Communauté elle-même : elle devait résorber les séquelles provenant en partie d'anciens élargissements réalisés dans des conditions mal définies et toujours renégociées. Elle devait engager ainsi les pays de la C.E.E. dans la troisième révolution industrielle et permettre, dans des conditions optimales, le troisième élargissement.

En même temps, la France a marqué cette évolution de sa propre empreinte. Deux exemples suffisent à l'illustrer, qu'il s'agisse des initiatives portant sur l'espace social européen ou sur la sécurité européenne.

S'agissant de l'élargissement à l'Espagne et au Portugal, l'action du Gouvernement français a permis un déblocage des négociations et la concrétisation d'une volonté politique dans des conditions optimales pour toutes les parties. Ainsi, dans le respect des préalables, la Communauté sortira renforcée sur la scène internationale et rééquilibrée dans sa composition Nord-Sud.

En conclusion, le bilan de l'action européenne du Gouvernement débouchera, dans les jours à venir, sur un débat d'ensemble au Parlement français, à l'occasion du vote des projets de loi autorisant la ratification du traité d'élargissement et de deux textes financiers. Ainsi, du point de vue de

la politique étrangère, la dimension européenne aura incontestablement été la plus importante de la politique étrangère de cette législature. C'est pourquoi, mes chers collègues, la commission des affaires étrangères a donné un avis favorable à l'adoption des crédits pour 1986 du ministère des relations extérieures, en ce qui concerne les affaires européennes. *(Applaudissements sur les bancs des socialistes.)*

M. le président. La parole est à M. Xavier Deniau, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères, pour les relations culturelles.

M. Xavier Deniau, rapporteur pour avis. Monsieur le ministre, vous le savez, je suis le rapporteur de ce budget depuis très longtemps, plus de vingt ans, et il m'est donné à présent de rapporter le plus mauvais projet de tous !

M. Guy-Michel Cheveau, rapporteur pour avis. Vous l'avez déjà dit l'année dernière !

M. Xavier Deniau, rapporteur pour avis. Eh oui, peut-être, mais les crédits diminuent chaque année, et je le regrette bien ! *(Protestations sur les bancs des socialistes.)*

M. Guy-Michel Cheveau, rapporteur pour avis. Bon, c'est connu !

M. Xavier Deniau, rapporteur pour avis. Mais chaque année la chute continue, à telle enseigne d'ailleurs qu'elle devient une dégringolade !

Alors, que voulez-vous que je vous dise d'autre ? Tout de même pas qu'il y a une augmentation, alors que c'est le contraire !

Par rapport au budget de l'Etat, votre budget, monsieur le ministre, représente la même masse, soit environ 1,55 p. 100, mais les crédits dont je suis le rapporteur ont « glissé » encore cette année et ils ne représentent plus que 33,4 p. 100 du budget des affaires étrangères. Du point de vue de sa masse, ce budget n'est donc pas satisfaisant. La part des relations culturelles n'est pas non plus satisfaisante quant à sa composition. Nous avons atteint cette année un taux de 67,7 p. 100 pour les crédits de fonctionnement et le personnel. Ainsi la part des actions proprement dites diminue annuellement. D'année en année, nous entretenons, de façon de plus en plus précise, des locaux et du personnel qui disposent de moins en moins de moyens d'action ! Je vous ai déjà dit que votre budget était rédigé sur une peau de chagrin. C'est vrai non seulement pour sa masse globale, mais encore plus aussi en ce qui concerne les moyens d'action proprement dits, je le répète.

Voici d'ailleurs quelques précisions au sujet des crédits de bourses. Il est bien d'avoir créé des bourses de haut niveau, mais j'ai l'impression que vous ne parviendrez pas à les doter, sauf à supprimer les bourses habituelles, puisque les crédits de la sous-direction de la coopération scientifique et technique ont diminué de façon considérable.

Les crédits de coopération avec le Québec, par exemple, dont je suis l'évolution, vous le savez, avec un intérêt particulier, sont pour la première fois en baisse depuis vingt ans. Ils avaient augmenté toutes ces dernières années. Je regrette d'avoir à constater que des actions importantes sont compromises au profit d'une stabilisation de nos moyens en personnel et en locaux. Je crois que des choix vont s'imposer, monsieur le ministre !

D'abord, votre budget des affaires culturelles supporte constamment des charges indues. Il y a quelques années, c'était l'achat de gaz d'Algérie, et j'avais protesté alors avec une vive énergie, en dépit des cris de certains de nos collègues.

Maintenant on vous a supprimé le gaz algérien, qui ne figure plus dans votre budget.

Mais cette année, sur le budget d'action, des affaires culturelles vous avez payé une grande part de la journée des droits de l'homme, initiative peut être fort importante, mais dont le financement aurait dû être pris sur un autre budget. Je pourrais citer d'autres exemples du même genre. On considère toujours que l'on peut puiser dans ce budget, car ce n'est pas essentiel !

Vous supportez d'autres « charges indues » - comment les désigner autrement ? Je pense à certains programmes. En commission, je vous ai parlé de l'examen de populations françaises par des étudiants africains en ethnologie. Il s'agit là d'une ethnographie inversée - si je puis dire. L'étude est peut-être amusante, voire intéressante, mais normalement elle

n'aurai rien à voir avec le budget des affaires étrangères, qui est destiné aux opérations de la France à l'extérieur. Je pourrais citer d'ailleurs d'autres études dont je ne comprends pas l'utilité, par exemple ce programme historico-sociologique en Afrique orientale : s'il a un intérêt - je n'en suis pas certain - il me paraît relever de la recherche pure, donc incomber au C.N.R.S.

Bref, vous devez chercher à l'intérieur de votre propre maison quelles opérations ne relèveraient pas en fait des préoccupations normales de votre département.

Il existe aussi des « décharges indues ». Ainsi vous avez déchargé trente-quatre enseignants de leurs fonctions pour les mettre à la disposition des syndicats, en vertu, paraît-il, de la loi Le Pors. Je ne vois pas quel en est l'intérêt pour des enseignants français servant au Zimbabwe ou au Vanuatu de savoir que trente-quatre de leurs collègues sont placés « en position syndicale » à Paris. D'ailleurs, le nombre correspond, ou a peu près - les suppressions sont même plus fortes -, au nombre des suppressions d'emplois d'attachés linguistiques, c'est-à-dire de personnes qui encadrent notre coopération culturelle à l'étranger et dont l'action, elle, est très utile, puisqu'elle s'exerce auprès des services d'enseignement des pays considérés.

De plus, monsieur le ministre, il faudra consentir un effort de flexibilité. Actuellement, on a l'impression que la masse de moyens dont vous disposez est très difficile à « bouger » d'un point à l'autre. Ce sont plutôt les « pesanteurs historiques », ou d'autres raisons relevant par exemple de la convenance des intéressés, qui conduisent à maintenir de gros bataillons d'enseignants dans certains pays. Les chiffres pour le Maroc, que j'ai cités l'année dernière, se sont un peu améliorés depuis, mais ils sont toujours très élevés. Tout cela se fait au détriment d'autres pays. Par exemple, cette année, on a amputé une bonne partie des crédits d'intervention pour notre délégation culturelle auprès du Saint-Siège qui est, vous le savez, monsieur le ministre, un magnifique « redistributeur » d'influence culturelle au niveau mondial parce que des personnels, venus du monde entier, viennent s'y former. Nous avons là des systèmes de recyclage et d'enseignement en français qui ont été très largement copiés. Actuellement, le Saint-Siège reçoit des crédits qui correspondent à la moitié de ceux dont bénéficie le Nicaragua. Cette situation correspond-elle vraiment aux besoins de notre présence culturelle ? Je n'en suis pas persuadé !

Je vais maintenant vous citer un exemple qui vous touchera certainement, puisqu'il s'agit d'un pays qui, je le crois, vous intéresse : la Guinée. Quand je pense qu'après la révolution que vous connaissez, après la mort de Sékou Touré et le renversement du Gouvernement, la première manifestation dans ce pays avait pour thème le retour à l'enseignement du français ! Vous le savez : les parents, les enfants, toute la population a défilé dans les rues pour demander que l'on mette fin à l'enseignement obligatoire des huit langues locales, qui existait auparavant et qu'on se remette à enseigner le français. Dix-huit mois après, nous avons sur place cinq conseillers pédagogiques au titre de la coopération, mais aucun enseignant dans le secondaire ou le primaire, aucun représentant à l'université alors qu'il y a une centaine de Russes, quelques Tanzaniens, des Roumains, des Bulgares, etc.

M. le ministre chargé de la coopération et du développement. Non !

M. Xavier Deniau, rapporteur pour avis. J'en suis sûr, monsieur le ministre, je l'ai vu... négativement, si je puis dire. Je ne doute pas que vous aimeriez faire quelque chose pour la Guinée, mais voilà un exemple admirable de pesanteur administrative. Que l'on n'ait pu, faute de crédits suffisants, opérer un transfert afin de pourvoir au poste de chef de département de français de l'université...

M. le ministre chargé de la coopération et du développement. Me permettez-vous de vous interrompre, monsieur Deniau ?

M. Xavier Deniau, rapporteur pour avis. Je vous en prie monsieur le ministre. Si c'est pour m'annoncer que vous l'avez fait depuis, j'en serai très heureux.

M. le président. La parole est à M. le ministre chargé de la coopération et du développement, avec l'autorisation de l'orateur.

M. le ministre chargé de la coopération et du développement. Monsieur le rapporteur, nous ne l'avons pas fait depuis, nous l'avons fait avant. Des son accession au pouvoir, le président Conte lui-même a exprimé le souhait, tant auprès de M. Albert Pen et de moi-même qu'auprès de M. Dumas, par la suite, que nous fournissions des ce possible les effectifs en personnel. C'est ce que nous avons fait. Dès le mois de juillet, nous avons envoyé sur place des personnels de l'administration centrale et des enseignants qui ont contribué à ce que la rentrée scolaire se fasse dans de bonnes conditions. A cet effet, nous avons par ailleurs adressé les manuels et le matériel pédagogique indispensables. J'ajoute que nous sommes en train de définir les axes prioritaires du développement de la langue française et de l'enseignement du français en Guinée. Ce sont là des choses qui demandent du temps. Mais je puis vous assurer que la France, par l'intermédiaire du ministère des relations extérieures et de celui de la coopération et du développement, suit de très près la mise en place de l'ensemble du système pédagogique qui devra réserver une large place à la langue française. *(Applaudissements sur les bancs des socialistes.)*

M. le président. Veuillez poursuivre, monsieur le rapporteur pour avis.

M. Xavier Deniau, rapporteur pour avis. Monsieur le ministre, je suis désolé d'être obligé de vous contredire, mais j'étais en Guinée il y a peu de temps et j'ai vu ce qui s'y passait.

La première rentrée après le coup d'Etat a été assurée en grande partie grâce à des fonds séoudiens. Vous avez envoyé des gens en mission, qui sont repartis après avoir établi un plan de développement scolaire, inappliqué faute de moyens.

Actuellement, pas un seul professeur de français n'enseigne à l'université, alors que l'on compte une centaine de Russes. Même le poste de chef du département de français n'est pas occupé par un Français !

On a envoyé une ou deux fois des universitaires en mission, mais pas un poste n'a été créé faute, paraît-il, de possibilités budgétaires.

En ce qui concerne le secondaire et le primaire, les enseignants n'ont pas été payés depuis quatre mois, on n'arrive plus à recruter des instituteurs. Il n'y a, en tout et pour tout, je le répète, que cinq conseillers pédagogiques français. Je ne doute pas que nous ayons des projets importants, mais, jusqu'à présent, ils ne se sont pas concrétisés !

Nous risquons par conséquent d'en arriver prochainement au mouvement inverse de celui que nous avons connu. On verra à nouveau les familles défilé dans les rues pour protester contre le fait que leur choix du français ait été aussi peu suivi par nos services. Vous devriez donc vous informer avec plus de précision.

M. le ministre chargé de la coopération et du développement. Je vous répondrai.

M. Xavier Deniau, rapporteur pour avis. Je suis allé voir sur place. J'ai vérifié le nom des gens qui étaient là. J'ai vérifié comment cela se passait. Je voudrais même aller plus loin, monsieur le ministre. Nous avons envoyé effectivement des livres pour l'université. Savez-vous où ils sont ? Dans nos services on n'a pas pu les donner !

L'université, en effet, comme je viens de vous l'indiquer, est occupée par une centaine de Russes, et ses responsables ont déclaré qu'elle ne disposait pas de place pour recevoir ces livres, faute d'un local particulier qu'il nous fallait bâtir !

Nous sommes donc dans une situation tout à fait ridicule : après avoir encouragé ce retour à la langue française, envoyé de nombreuses personnes en mission - c'est un pays où les missions sont nombreuses !... nous nous retrouvons dans cette situation qui est considérée localement comme catastrophique, je peux vous l'affirmer.

Mais j'en reviens à mon propos : il faut s'attacher à établir une flexibilité. Je sais bien que cette pesanteur de la direction des affaires culturelles pour l'affectation des enseignants ne date pas d'aujourd'hui. Mais nous sommes dans une période de vaches maigres et nous ne pouvons plus laisser se perpétuer certaines habitudes.

Je tiens également à dire quelques mots sur les voies et moyens. Ils sont hérités de l'époque coloniale. Nous avons donc l'habitude d'affecter des enseignants avec leurs horaires métropolitains, leurs vacances, leurs salaires métropolitains affectés d'un indice. Actuellement, il existe une différence

trop forte et inacceptable entre les professeurs détachés au barème, qui touchent des sommes considérables, les recrutés locaux qui, pour exercer la même fonction, perçoivent beaucoup moins, et les professeurs locaux, dont les diplômes sont quelquefois équivalents et qui ne touchent que très peu. J'en ai donné un exemple dans mon rapport.

Je crois qu'il faudra, un jour ou l'autre, arriver sur ce point à fixer un statut des enseignants français à l'étranger. Vous nous avez indiqué en commission qu'il était en négociation. Moi, j'ai eu l'impression qu'il est plutôt bloqué ! Un tel statut nous permettrait, d'une part, d'assumer effectivement l'envoi de professeurs locaux, de recruter beaucoup plus d'enseignants dans les pays intéressés et, d'autre part, d'apporter plus de justice et d'ordre dans les moyens que nous utilisons.

Cette adaptation des moyens, travail difficile et lent, est nécessaire car l'avenir même de notre présence culturelle française à l'étranger dépend d'elle.

Je suis heureux que vous ayez à nouveau réalisé un effort cette année pour les alliances françaises, car c'est l'une des formules de l'avenir. Organismes de droit local, présidées par une personnalité locale, elles sont chargées du recrutement local des professeurs - d'origine française ou non - affectés à l'enseignement du français. Il est inutile de faire exercer ce métier par l'intermédiaire de centres culturels ou d'instituts français qui coûtent très cher. Il est préférable de réserver ces derniers pour des missions de haut niveau auprès des universités, des organismes de recherche ou, d'une manière générale, pour des missions dans lesquelles ils ne peuvent être suppléés par des enseignants locaux ou des enseignants recrutés sur contrats locaux. C'est important.

M. le président. Monsieur le rapporteur, je vous prie de conclure.

M. Xavier Deniau, rapporteur pour avis. Je ne vais plus être long, monsieur le président. Je vous prie de bien vouloir m'accorder encore quelques instants.

Je tiens également à indiquer à M. Nucci, puisque ce sujet le concerne - et nous allons à nouveau parler de la Guinée - qu'il est nécessaire de réguler à l'échelon de ses services les initiatives prises par les conseils régionaux, les conseils généraux et les villes. Je crois qu'un service a été créé à cette fin, mais je crains que les collectivités locales, en particulier, ne s'y adressent pas. Je vais vous raconter une petite histoire. Pendant que j'étais en Guinée, comme parlementaire en mission, est arrivée une délégation de la région Midi-Pyrénées. Parmi ses quatorze membres, figurait d'ailleurs un représentant de M. Doumeng - dont je ne sais pas si on lui avait ou non payé le voyage, mais il était là ! Ils se sont tous déplacés en grande cérémonie, accompagnés de notre ambassadeur, pour signer un accord de coopération avec le chef de la province de Dubreka. Quatre jours après, le chef de cette province - accusé de complot - était en prison et le représentant local de Midi-Pyrénées a disparu. Il existe, théoriquement, mais on ne peut pas le trouver. Il ne s'est rien passé du tout : rien n'a été planté, ni construit, ni réalisé. Je ne doute pas de la totale bonne foi de la région Midi-Pyrénées, mais je suis persuadé que les moyens importants qu'elle avait prévus pour cette affaire auraient pu être mieux utilisés si elle avait pris conseil auprès de votre département. Je pourrais vous citer d'autres exemples...

M. le ministre chargé de la coopération et du développement. Moi de même !

M. Xavier Deniau, rapporteur pour avis. ... mais celui-là, je l'ai vu, et c'est pour cela que je vous en parle. Je crois que, un jour ou l'autre, il faudra bien préciser que les initiatives autonomes, régionales et locales, en matière de coopération avec l'étranger devront au moins faire l'objet d'une consultation de vos services.

Je ne vous étonnerai pas, monsieur le ministre, en disant quelques mots de la francophonie. Je n'ai pas vu beaucoup de projets cette année - pas plus que les précédentes - dans le domaine de la francophonie « pratique », c'est-à-dire dans la mise en place de liens privilégiés entre les peuples de langue française. J'ai d'ailleurs constaté que notre collègue Sanmarco a été victime d'une véritable supercherie lorsqu'il a rédigé son rapport - manifestement en toute bonne foi. En effet, il déclare dans son rapport sur les crédits inscrits au titre des services généraux du Premier ministre que les crédits de la francophonie ont été augmentés de 130 p. 100, alors que, en fait, ils ont fait l'objet de transferts de tous les autres ministères, mais accompagnés d'un abattement de 30 p. 100.

En d'autres termes, les crédits globaux de la francophonie ont en réalité considérablement diminué. Je souhaite, et je vous l'ai déjà dit, monsieur le ministre, que nos actions d'éclat dans le domaine de la francophonie s'accompagnent d'un certain nombre de mesures concrètes, à l'intérieur comme à l'extérieur de la France, pour améliorer ces liens privilégiés que j'appelle la « francophonie pratique ».

Un mot, avant de finir, à propos des secrétaires adjoints des affaires étrangères. J'étais intervenu naguère sur ce sujet de façon assez vive en disant qu'il ne me paraissait plus possible de laisser à l'écart d'une évolution normale de carrière un nombre aussi grand de vos agents qui remplissent des fonctions aussi importantes. Votre prédécesseur n'avait pas paru m'écouter. J'ai eu la surprise de constater qu'il avait envoyé un très long télégramme à vous-même, aux secrétaires adjoints et à tout le monde pour expliquer qu'il était entièrement d'accord avec eux et qu'ils devraient avoir satisfaction. Je souhaiterais donc savoir quelle est la position du ministre actuel puisque le ministre ancien n'a découvert l'importance de ce problème - semble-t-il, en tout cas de manière pratique - que depuis qu'il n'est plus en place.

En conclusion, je considère que notre action en matière culturelle devrait être particulièrement attentive en Europe. En fait, la langue française « monte », contrairement à ce qu'on croit. Ses actions montent dans le monde entier, sauf en Europe. A terme, cela condamnera nos actions extérieures. Or, celles que nous avons actuellement en Europe, y compris dans les pays de la Communauté, sont de type traditionnel. Elles ne s'adaptent pas aux besoins du moment ; nous ne menons pas non plus, il faut bien le dire, d'action auprès des différents organismes européens - il est vrai qu'on a affecté deux conseillers pédagogiques, ce qui est mieux que rien - auprès des diplomates, auprès des fonctionnaires. Nous ne menons même pas d'action précise sur ce que nous souhaitons en matière de langues dans les organisations européennes. Mon rapport écrit en fait état, je ne le développerai pas ici.

En ce qui me concerne, monsieur le ministre, je ne peux donner qu'un avis défavorable sur ce projet de budget, qui affecte plus des deux tiers de son montant au fonctionnement, et dont je viens de vous dire qu'il me paraissait non pas préparer l'avenir mais essayer de maintenir le présent au détriment des actions pratiques. Mais la majorité de la commission a décidé d'émettre un avis favorable.

M. Roland Dumas, ministre des relations extérieures. Je l'en remercie.

Plusieurs députés socialistes. Elle a bien fait !

M. le président. La parole est à M. Jean Proveux, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, pour les relations culturelles.

M. Jean Proveux, rapporteur pour avis. Le budget de la direction générale des relations culturelles scientifiques et techniques est d'un montant modeste, certes - 3 270 millions de francs -, mais, comme l'ont d'ailleurs déjà souligné avec force certains des rapporteurs qui m'ont précédé, il est d'une grande importance.

En effet, comme l'affirme le projet culturel extérieur, la politique culturelle de la France ne saurait être dissociée de sa politique étrangère. Elle est un élément essentiel de l'image que notre pays donne de lui-même sur la scène internationale et de la crédibilité de nos interventions. Etroitement imbriquée dans l'ensemble des intérêts politiques et économiques que nous défendons, dépendant de la complexité des rapports que nous entretenons avec nos partenaires, elle ne saurait être conçue isolément. Elle est ainsi un élément central de notre politique étrangère et la forme la plus aisément acceptée de la présence française dans le monde.

C'est pourquoi, à la différence du rapporteur qui m'a précédé, je me réjouis que le budget pour 1986 soit caractérisé par une progression de crédits, 2,33 p. 100, succédant à un budget pour 1985 beaucoup plus négatif, puisqu'en diminution de 2,68 p. 100, fait qui, à l'époque, avait d'ailleurs entraîné l'abstention de l'ensemble des commissaires de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.

Si, au-delà de l'anecdote ou du fait particulier, l'on veut appréhender la réalité de notre action culturelle dans le monde, il faut saisir l'ensemble des crédits qui y sont affectés dans les différents fascicules budgétaires, y compris, bien entendu, dans celui du ministère des relations extérieures.

Le tableau qui figure en page 6 de mon rapport écrit, fait apparaître une progression de 4,2 p. 100 de l'ensemble de ces crédits, c'est-à-dire une progression un peu supérieure à la moyenne du budget de l'Etat.

Certes, la progression des dépenses ordinaires est faible, elle a ses lumières mais aussi ses ombres : la direction des échanges linguistiques et la direction de la recherche et des échanges scientifiques traversent une situation que nous pouvons qualifier de difficile.

En revanche, la direction de la communication ainsi que la direction des échanges culturels connaîtront une très forte progression des moyens mis à leur disposition, ce qui renforcera l'action de qualité qui a été déjà engagée dans ces deux domaines.

Par ailleurs, nous pouvons noter une forte progression des dépenses en capital. Il est vrai qu'elles ne représentent que 3 p. 100 de ce projet de budget. Néanmoins, l'augmentation de 68,2 p. 100 des crédits de paiement permettra l'extension du lycée français de Londres, la réalisation de la première tranche du centre culturel de Budapest et l'achèvement de chantiers en cours extrêmement importants.

Je reviens sur les principales caractéristiques de ce projet de budget pour en souligner à la fois les points forts mais aussi, il faut le reconnaître, certains points plus délicats.

La première caractéristique qui m'est apparue est une certaine stabilité de la répartition géographique des crédits en dépit d'infléchissements significatifs, conformes d'ailleurs aux objectifs du projet culturel extérieur.

Cette stabilité s'explique bien, car le poids des crédits de personnels et les mouvements limités de ces derniers sont tels qu'il n'est pas possible de modifier sensiblement cette répartition. Aujourd'hui encore, le gros « bloc de consommation » de ces crédits est constitué par l'Europe de l'Ouest, par l'Afrique du Nord et par l'Afrique francophone qui absorbent au total 57 p. 100 des crédits consacrés à notre action culturelle extérieure.

Mais, et je tiens à souligner ce point, nous observons depuis quatre ans une réorientation tout à fait intéressante et un renforcement de l'action de la France en Asie du Sud-Est, en Amérique latine et en Afrique non francophone, ce qui répond, vous le savez, à la volonté du projet de rééquilibrer les relations avec les pays du Sud, de renforcer les échanges culturels avec les grandes puissances industrielles non européennes comme le Japon et les Etats-Unis et, enfin, de développer le dialogue avec des grands pays dont la place dans le monde s'accroît sans cesse, tels la Chine, l'Inde et le Brésil.

Ma deuxième observation est la suivante : deux directions de la direction générale des relations culturelles, scientifiques et techniques vont souffrir des choix budgétaires. D'abord, et cela a fait l'objet d'une observation de la commission, la direction de la coopération scientifique et technique, verra le montant de ses crédits baisser pour la deuxième année consécutive. Or cette direction a engagé plus de 1 000 programmes, dont trente fondamentaux, dans des domaines extrêmement variés et dont l'impact est indiscutable, y compris sur le plan économique.

Par ailleurs, l'action de cette direction s'inscrit dans le cadre de la construction d'un espace scientifique et technologique européen dont le projet Euréka constitue l'élément essentiel. Il y a là un choix fondamental qui est posé à cette direction : elle devra recentrer son action sur les projets les plus fondamentaux, quitte à aider les collectivités locales ou les universités - je reviendrai sur ce point - à mener d'autres actions à objectifs plus limités. Je note toutefois pour cette direction deux aspects très positifs : le développement de la coopération avec les entreprises exportatrices et l'établissement d'un fichier informatisé de données scientifiques et techniques qui, pour la première fois, permettra aux scientifiques mondiaux, et pas seulement aux scientifiques français, de contrôler l'ensemble des informations dans ce domaine.

Deuxième direction qui connaîtra une stagnation des crédits, donc une situation difficile, la direction du français, et plus particulièrement la sous-direction de la politique linguistique. En conséquence, il y aura réduction des personnels et concentration sur les aires traditionnelles de l'action linguistique française, c'est-à-dire l'Afrique francophone, le Maghreb, l'Europe et le Proche-Orient.

Je tiens à appeler votre attention, monsieur le ministre, sur le fait que nous constatons actuellement un regain d'intérêt pour la langue française, lié d'ailleurs à l'action diplomatique menée par la France, qui provoque une très forte demande

dans de nombreux pays, en Amérique latine - Uruguay, Brésil - en Afrique avec Madagascar et les deux Guinées, aux U.S.A., en Asie du Sud-Est. Cela est important, car nous savons que dans les pays où l'on parle français on vend français. Cette corrélation peut paraître un peu simpliste, mais elle n'en est pas moins réelle. C'est pourquoi nous souhaitons que ce problème soit pris en compte dans les futurs budgets, afin que la politique linguistique de la France puisse être élargie et diversifiée.

Je reconnais cependant que les établissements scolaires français à l'étranger ont été beaucoup mieux traités dans le budget pour 1986 qu'ils ne l'avaient été dans celui de 1985. Cela se traduit par une augmentation des crédits de 5,25 p. 100 et par le financement d'équipements dans des domaines de pointe, notamment l'informatique, afin que nos établissements français à l'étranger puissent se moderniser en même temps que ceux de métropole.

J'ai évoqué les ombres de ce budget, mais, les rapporteurs devant honnêtement présenter un bilan objectif et global, je ne peux passer sous silence ses points forts.

Deux directions voient leurs moyens sensiblement confortés.

Il s'agit d'abord de celle des identités et échanges culturels, dont les crédits progressent de plus de 16 p. 100, ce qui est considérable. Cette augmentation permettra d'améliorer le fonctionnement de nos instituts et centres culturels, en particulier en Afrique et en Asie du Sud-Est, et d'ouvrir un nouveau centre culturel à Damas en 1986.

L'enveloppe des bourses et des stages dont bénéficient les étrangers est également augmentée par rapport à 1985. J'insiste sur ce point, car l'un des objectifs fondamentaux du projet culturel du ministère est la formation, notamment celle des étrangers qui viennent en France.

La progression des crédits permettra aussi de concentrer l'action de la direction sur de grandes opérations culturelles pluridisciplinaires, comme nous l'avons vu déjà dans les deux budgets précédents. Nous n'avons pas encore un aperçu global de ce qui pourra être effectué dans ce domaine, mais nous savons déjà que seront réalisées une grande opération France-Bresil fondée sur le principe de l'alternance, la participation de la France aux biennales de Venise, de Sydney, d'Alexandrie et à la triennale de New Delhi, une grande exposition lors des jeux panasiatiques de Séoul. Il s'agira de manifestations essentielles pour lesquelles la présence culturelle de la France pourra s'affirmer à l'étranger.

Enfin, l'effort accompli en faveur de cette direction permettra d'accroître les crédits affectés à la diffusion des revues et des livres français à l'étranger, dont nous connaissons toute l'importance.

Je dois en revanche souligner, même s'il ne s'agit pas d'un point fondamental de l'action de la direction des identités et échanges culturels, que les crédits du bureau de la jeunesse, de l'éducation populaire et des sports devront, un jour, être revus. En effet, l'organisation en France de séjours culturels et linguistiques d'un certain nombre de jeunes étrangers mérite mieux que des crédits qui m'apparaissent quelque peu symboliques avec un peu plus de 6 millions de francs.

La deuxième direction qui est bien servie dans ce budget est celle de la communication. Ce n'est pas nouveau, car elle constitue un axe fondamental de la politique de la France à l'étranger. Compte tenu, en effet, de la débudgetisation de R.F.I. et de T.V. 5 évoquée par Mme Neiertz et sur laquelle je ne reviendrai pas, car je m'associe parfaitement à ses conclusions, ses moyens progressent de 12 p. 100. Cela permettra de poursuivre et d'amplifier l'action tout à fait remarquable menée depuis quatre ans grâce à laquelle, en particulier, R.F.I. a pu reconquérir, au niveau international, une place de premier plan, alors que cette voix de la France, était tombée à une place ridicule - au vingt-septième ou vingt-huitième rang mondial - c'est-à-dire qu'elle était quasi inexistante, ne l'oublions pas, en 1981.

Mme Véronique Neiertz, rapporteur pour avis. Très bien !

M. Guy Vadeplied. C'est tout à fait vrai !

M. Jean Proveux, rapporteur pour avis. Je veux également souligner le développement de T.V. 5, la chaîne francophone qui touche déjà plus de deux millions et demi de foyers à l'étranger et qui connaîtra probablement en 1986 une nouvelle extension, avec la retransmission, par satellite canadien, dans un pays d'Amérique du Nord où nous avons des liens tout particulièrement étroits sur le plan culturel.

J'ajoute enfin, que je me réjouis que la France participe activement à la construction de l'espace audiovisuel européen. Le lancement de T.D.I. 1 en collaboration avec la République fédérale d'Allemagne nous permettra de jouer dans ce domaine un rôle significatif.

Je ne saurais non plus passer sous silence l'importance du rôle que nous jouons dans la formation des techniciens et des ingénieurs de la communication, en particulier dans les pays africains. Le travail accompli par France media international et par la Sofirad est remarquable. Il répond tout à fait à l'objectif essentiel du projet culturel extérieur. Dans ce domaine, nous recueillerons des fruits dans peu de temps.

Pour terminer, j'aborderai trois problèmes qui me sont apparus à l'examen du budget de la D.G.R.C.S.T.

Le premier concerne les personnels de cette direction dont le nombre reste quasiment constant. Il y a cependant une difficulté qui tiendrait au fait qu'à la réduction du nombre des agents civils correspond une progression de celui des recrutés locaux. A ce propos je formulerai deux remarques.

Nous souhaitons d'abord qu'une répartition harmonieuse subsiste entre ces deux types de personnels, mais, surtout nous désirons - et Mme Neiertz a insisté sur ce point - que les recrutés locaux voient leur formation, leur rémunération et leur couverture sociale améliorées. Le Gouvernement s'est engagé dans cette voie et si nous poursuivons cette action nous ne serons jamais confrontés au problème de la séparation entre deux types de personnels, à situations sociales et financières trop disparates.

Le deuxième problème est celui des bourses allouées aux étudiants étrangers en France.

Au-delà de l'évolution des moyens, un problème de fond se pose. La France accueille certes un très grand nombre d'étudiants étrangers, ce qui est à son honneur ; cela est même fondamental pour notre future politique économique et diplomatique à l'étranger. Mais nous savons malheureusement aussi que nombreux sont les étudiants étrangers dont les résultats universitaires ne sont pas toujours excellents.

Il conviendrait donc d'améliorer le dispositif d'accueil de ces étudiants, d'abord en faisant en sorte que les pays d'origine préparent mieux leurs étudiants à venir en France, ensuite en essayant, avec votre collègue chargé des universités, de revoir le tutorat de ces étudiants étrangers dans les universités françaises, enfin en privilégiant davantage les formations et spécialisations de haut niveau qui permettront à ces étudiants de s'assurer dans leur pays des débouchés professionnels de qualité et, surtout, de porter très haut le renom de l'Université française.

Le troisième problème que j'aborderai a trait à la décentralisation. En effet, l'Etat ne peut pas tout faire en matière de relations culturelles extérieures, chacun en est convaincu. D'ailleurs les collectivités locales offrent un riche potentiel pour le développement des échanges culturels, scientifiques et techniques à l'étranger.

C'est pourquoi je souhaiterais que le ministère des relations extérieures, et en particulier M. le ministre chargé de la coopération et du développement - je sais que cela a déjà été fait - impulse, aide, encourage, davantage encore les collectivités locales et les universités à prendre en main divers projets culturels, scientifiques ou techniques afin qu'elles contribuent, elles aussi, au développement du rayonnement culturel de la France à l'étranger.

M. Xavier Deniau, rapporteur pour avis. Sous cette forme, je suis tout à fait d'accord !

M. Jean Proveux, rapporteur pour avis. En conclusion, je me réjouis que, depuis 1981, votre ministère ait réorganisé sérieusement l'ensemble des services œuvrant pour améliorer la présence culturelle de la France à l'étranger.

Notre pays, est désormais l'un des rares dans lequel la coordination des actions en la matière est pleinement assurée. Cela a permis - on ne le souligne pas assez - de lutter contre le gaspillage, quelquefois scandaleux, des crédits que nous avons connus avant 1981 et de supprimer des organismes fort dispendieux dont l'action était presque inexistante.

Je suis également heureux de constater que, depuis trois ans, la France mène à nouveau une politique culturelle extérieure qui se traduit par une présence de notre pays tant sur les ondes et par les images diffusées dans le monde, que par des manifestations culturelles de très grande ampleur.

Pour ces raisons, et en dépit des points d'ombre que j'ai tenu à évoquer afin qu'il y soit porté remède, j'invite mes collègues à voter les crédits de cette direction de votre ministère. *(Applaudissements sur les bancs des socialistes.)*

M. le président. La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

2

ORDRE DU JOUR

M. le président. Cet après-midi, à quinze heures, deuxième séance publique :

Questions au Gouvernement :

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1986, n° 2951 (rapport n° 2987 de M. Christian Pierret, rapporteur général au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan).

Relations extérieures ; affaires européennes ; coopération et développement ; article 65 *(suite)* :

Annexe n° 34. - Relations extérieures : services diplomatiques et généraux. - M. Charles Josselin, rapporteur spécial ; avis n° 2989, tome I, de Mme Véronique Neiertz, au nom de la commission des affaires étrangères ; avis n° 2990, tome VIII, de M. Guy-Michel Chauveau, au nom de la commission de la défense nationale et des forces armées.

Annexe n° 35. - Affaires européennes. - M. Adrien Zeller, rapporteur spécial ; avis n° 2989, tome IV, de Mme Paulette Nevoux, au nom de la commission des affaires étrangères ; avis n° 2988, tome XII. - Relations culturelles, de M. Jean Proveux, au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales ; avis n° 2989, tome III. - Relations culturelles, de M. Xavier Deniau, au nom de la commission des affaires étrangères.

Annexe n° 36. - Coopération et développement. - M. Alain Vivien, rapporteur spécial ; avis n° 2989, tome II, de M. Roland Bernard, au nom de la commission des affaires étrangères.

A vingt et une heures trente, troisième séance publique :

Suite de l'ordre du jour de la deuxième séance.

La séance est levée.

(La séance est levée à douze heures trente.)

Le Directeur du service du compte rendu sténographique de l'Assemblée nationale,

LOUIS JEAN

